

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 septembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur de COURCEL Dominique.

Procurations a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie a donné procuration à Madame LAURENT Jacqueline
Monsieur GAUDICHON Eric a donné procuration à Monsieur BANSE Hervé
Madame MARISSAL Bénédicte a donné procuration à Madame VICHERAT Valérie
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur COQUILLET Jean-François donne procuration à Monsieur CHARMETANT Alain
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Monsieur FAISY Fabien
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur Frédéric GARDINIER

Madame NIANG Kiné a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-067 : ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF EN ROUTE VERS LE LABEL « VILLE AMIE DES AÎNÉS »

La ville de Briare est adhérente au réseau francophone Ville amie des aînés depuis la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2023.

Afin de poursuivre la démarche Ville amie des aînés, faire entrer la ville dans le dispositif « En route vers le label » lui permettra d'élaborer un plan d'action de qualité et de prétendre au label Ville amie des aînés.

La collectivité doit payer 300 € afin d'être « en route vers le label ». Cela lui donne accès au logiciel listant les critères de labellisation, à travers lequel elle présentera sa candidature au label. Cette démarche de préparation dure 12 mois, au terme desquels la ville passera l'audit de labellisation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide l'entrée de la ville dans le dispositif « En route vers le label », moyennant le versement de la somme de 300 euros au Réseau francophone Ville amie des aînés.

Le 09 octobre 2023

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET